

Date de publication : 21 MARS 2024

Date de convocation : 5 mars 2024
Date d'affichage : 7 mars 2024

Séance du 14 mars 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 27
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze mars,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Jacques Decuignières, Géraud de Sabran Ponteves, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Alain Gouirand, Valérie Grange, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Franck Laroche, Emma Léon, Eve Maurel, Karine Mouret, Jacques Natta, Gregory Risbourg, Serge Robin, Richard Rouzet, Catherine Serra, Bernadette Vitale,

Procurations de : Joëlle Richaud à Franck Laroche, Jean-Louis Robert à Richard Rouzet, Mylène Garcin à Robert Tchobdrenovitch, Josiane Panattoni à Jacques Natta, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Samantha Khalizoff à Mariane Domeizel, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Jean-Paul Grouiller à Pierre Aubois, Josianne Maurin à Catherine Serra

Absents et excusés : Philippe Egg, Séverine Maugan-Curnier, Anne-Marie Dauphin, Céline Alarcon, Nicolas Salerno ; Monsieur Jacques Decuignières est nommé secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2024-035
Transfert d'une activité privée vers le public (reprise en régie) et création d'emplois**

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article L.1224-3 du code du travail fixant le régime applicable à l'ensemble des salariés d'une entité économique dont l'activité est transférée à une personne morale de droit public dans le cadre d'un service public administratif,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 05 mars 2024,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-xxx du 14 mars 2024 relative à la reprise en régie de l'activité de l'association Sud Luberon Tourisme,

Vu les statuts de COTELUB,

Vu le budget de COTELUB,

Monsieur le rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver la création d'un emploi permanent - CDI - grade attaché, catégorie A - poste directeur office du tourisme - temps complet 35H par semaine
- D'approuver la création d'un emploi permanent - CDI - grade rédacteur, catégorie B - poste community manager - temps complet 35H par semaine

- D'approuver la création d'un emploi permanent - CDI - grade rédacteur, catégorie B - poste chargée de commercialisation et de communication - temps complet 35H par semaine
- D'approuver la création d'un emploi permanent - CDI - grade rédacteur, catégorie B - poste responsable communication et marketing - temps complet 35H par semaine
- D'approuver la création d'un emploi permanent - CDI - grade rédacteur, catégorie B - poste responsable accueil chargée de mission - temps complet 35H par semaine
- D'approuver la création d'un emploi permanent - CDI - grade adjoint administratif, catégorie C - poste conseillère en séjour - temps complet 35H par semaine
- D'approuver la création d'un emploi non permanent - CDD - grade adjoint administratif, catégorie C - poste conseillère en séjour - temps complet 35H par semaine
- D'approuver la création de deux emplois non permanents saisonniers - CDD - grade adjoint administratif, catégorie C
- D'approuver la mise à jour du tableau théorique des effectifs,
- De préciser que les crédits suffisants sont prévus au Budget Général, chapitre 012, de l'exercice,
- D'autoriser le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération y compris les contrats travail afférents aux emplois créés dans le cadre de la reprise d'activité de l'association Sud Luberon Tourisme.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **D'approuver** la création d'un emploi permanent - CDI - grade attaché, catégorie A - poste directeur office du tourisme - temps complet 35H par semaine
- **D'approuver** la création d'un emploi permanent - CDI - grade rédacteur, catégorie B - poste community manager - temps complet 35H par semaine
- **D'approuver** la création d'un emploi permanent - CDI - grade rédacteur, catégorie B - poste chargée de commercialisation et de communication - temps complet 35H par semaine
- **D'approuver** la création d'un emploi permanent - CDI - grade rédacteur, catégorie B - poste responsable communication et marketing - temps complet 35H par semaine
- **D'approuver** la création d'un emploi permanent - CDI - grade adjoint administratif, catégorie C - poste responsable accueil chargée de mission - temps complet 35H par semaine
- **D'approuver** la création d'un emploi permanent - CDI - grade adjoint administratif, catégorie C - poste conseillère en séjour - temps complet 35H par semaine
- **D'approuver** la création d'un emploi non permanent - CDD - grade adjoint administratif, catégorie C - poste conseillère en séjour - temps complet 35H par semaine
- **D'approuver** la création de deux emplois non permanents saisonniers - CDD - grade adjoint administratif, catégorie C
- **D'approuver** la mise à jour du tableau théorique des effectifs,
- **De préciser** que les crédits suffisants sont prévus au Budget Général, chapitre 012, de l'exercice,
- **D'autoriser** le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération y compris les contrats travail afférents aux emplois créés dans le cadre de la reprise d'activité de l'association Sud Luberon Tourisme.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

36 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Jacques Decuignières
Secrétaire de séance


